



éduscol

Série STMG

La préparation d'un café économique

Ressources pour le lycée général et technologique

Entrepreneuriat féminin et économie sociale et solidaire

Ce document a été préparé par les enseignants de la terminale STMG et distribué à chaque élève comme support de réflexion et de travail.

RENDEZ-VOUS AU B.A.Ba

LE 12 MARS DE 10H à 11H30

POUR LE CAFE ECONOMIQUE DU LYCEE NELSON MANDELA SUR LE THEME :

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LES INVITES :

Mme Anne Le Pochat, Responsable Promotion/Sensibilisation à la CRESS Pays de la Loire

Mme Yasmina Abib, Administratrice de « Des Femmes en fil » – Nantes

Mme Nathalie Carré, Créatrice du « Studio Carré Vert » - Nantes

M. Lagedamon, IA – IPR d'Economie - Gestion

Mme Butaye, Représentante de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

L'organisation du café économique

Avant le café économique :

Le 6 mars	<u>J'apporte mon autorisation de droit à l'image signée</u>
Avant le 10 mars	<p><u>J'étudie les documents mis à ma disposition</u> sur e-lycopar les enseignants et en annexes (ci - dessous). Ces documents me présentent l'économie sociale et solidaire et plusieurs de ses facettes, ainsi que les règles d'un débat</p> <p><u>Je regarde un exemple de café économique :</u> http://eduscol.education.fr/pid26573/webtv.html?mode_player=1&theme=395&video=360262</p> <p><u>Je réfléchis :</u></p> <p>Je suis un avocat ou un procureur.</p> <p>QUEL ROLE POUR L'ESS DANS L'ECONOMIE ? :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Est-ce que l'ESS est pour les miséreux ?➤ Est-ce qu'elle se développe parce que l'Etat est défaillant ? <p>POURQUOI (OU PAS !) SE TOURNER VERS L'ESS ? :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Est-ce qu'on gagne sa vie sur des valeurs humaines ?➤ Est-ce qu'on gagne sa vie uniquement en recherchant l'argent ?➤ Qu'est ce qui nous fait courir dans la réalisation de notre travail au quotidien ?➤ Y a-t-il un temps pour être Bill Gates et un autre pour entreprendre dans l'ESS ?
Le 10 mars De 14h30 à 16h30	Avec les enseignants, " <u>j'affute</u> " mes arguments : <u>Je suis:</u> POUR ou CONTRE l'économie sociale et solidaire ?

Le café économique : RDV devant le lycée à 09 H 30 - Retour au lycée à 12 H 00

de 10H00 à 10H45	Interventions de <ul style="list-style-type: none">➤ Mme Anne Le Pochat, responsable Promotion/Sensibilisation à la CRESS Pays de la Loire➤ Mme Yasmina Abib, administratrice de « Des Femmes en fil » - Nantes➤ Mme Nathalie Carré, créatrice du « Studio Carré Vert » - Nantes
de 10H45 à 11H30	A vous de jouer ! Prenez la parole et défendez vos positions.

Les débats sont filmés et seront diffusés sur le site internet de l'Education Nationale à des fins pédagogiques (acquisition des capacités d'argumentation, d'analyse, d'observation ; ancrage de la discipline dans la réalité et l'actualité...). A travers ce film, vous contribuez au rayonnement du lycée Nelson Mandela.

Après le café économique :

- Visualisation du film.
- Réflexion (approfondissement) sur les arguments développés lors du débat.
- Utilisation de la vidéo pour la prise de conscience de votre voix, de votre non-verbal et de votre image.

ANNEXES - DOCUMENTS DE PREPARATION

LES INCONTOURNABLES

ANNEXE 1 – VIDEOS

<https://www.youtube.com/watch?v=kX69DitE1mA> (Tu connais l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ?)

<https://www.youtube.com/watch?v=jEAh2fj6dLs>

(L'économie sociale et solidaire pèse 10% de l'emploi en France)

<https://www.youtube.com/watch?v=x87QTVFK4U> (Entreprise sociale et solidaire)

<https://www.youtube.com/watch?v=SJM1WP4Dzk> (Sénégal le relais ? fripe)

<https://www.youtube.com/watch?v=KC0kYBouUBQ> (Publicité pour le navigateur internet Firefox - organisme à but non lucratif)

http://www.dailymotion.com/video/xx45h0_child-of-the-90-s-la-derniere-publicite-pour-internet-explorer-signee-microsoft_news (publicité internet explorer)

ANNEXE 2

Les règles d'un débat

LA REGLEMENTATION ET LA DUREE DES INTERVENTIONS :

Les interventions peuvent être brèves ou longues.

Le droit de parole : seul le meneur du débat est habilité à donner la parole et selon les modalités définies par lui de manière à faire participer tout le monde dans un esprit d'échange.

Il est interdit d'interrompre un débatteur durant la présentation de son point de vue.

LES DOCUMENTS D'APPOINT :

Les participants peuvent apporter avec eux, pour fins de consultation, le matériel imprimé qu'ils jugent utile, mais ils n'ont pas le droit de lire un texte durant le débat sauf s'il s'agit d'une citation ou de données statistiques.

LES REGLES D'ETHIQUE :

Les débatteurs ont le devoir de bien se préparer et de bien connaître leur sujet afin d'argumenter de façon précise, juste et honnête.

Les débatteurs doivent être en mesure de dévoiler leurs sources d'information, si un participant leur demande de le faire.

Les débatteurs doivent observer le décorum du débat, c'est-à-dire :

- Qu'ils doivent observer le silence quand le droit de parole ne leur est pas accordé ;
- Qu'il leur est interdit de manifester leur accord ou leur désaccord par des moyens autres que la parole, tels les cris, exclamations, jurons, bruits de tous genres, grimaces, etc ;
- Qu'ils doivent se comporter correctement quand ils prennent la parole et être courtois envers leurs interlocuteurs.

LE COMPORTEMENT DES DÉBATTEURS :

Les débatteurs doivent :

Respecter le meneur de jeu ;

Regarder le meneur de jeu, l'auditoire ;

Bien articuler et parler d'une voix forte afin d'être entendus ;

Rester concentrés pour réfléchir sur le vif aux arguments.

ANNEXE 3

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Najat VALLAUD-BELKACEM se réjouit de l'adoption définitive de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce texte consacre des avancées importantes pour les associations, dont 80% des emplois de l'économie sociale et solidaire dépendent.

1) Un choc de simplification pour les associations

Pour que les associations puissent se concentrer sur leur cœur de projet et non sur des tâches annexes, la loi habilite le gouvernement à procéder par ordonnance en matière de simplification des démarches administratives. Sur la base des propositions qui lui seront remises à sa demande par le député Yves BLEIN en octobre prochain, la ministre élaborera cette ordonnance de simplification dans la foulée.

2) Les financements associatifs sont diversifiés et sécurisés au plan juridique

La subvention est pour la première fois définie dans la loi, sécurisant ainsi les 550 000 associations qui bénéficient chaque année d'une subvention publique. La capacité juridique des associations d'intérêt général et des associations reconnues d'utilité publique est accrue, leur permettant de recevoir, conserver, et administrer (pour les secondes) plus aisément les dons et legs, y compris immobiliers. Des titres associatifs plus attractifs sont définis pour augmenter les fonds propres des associations. La fusion et la scission des associations sont sécurisées par un cadre juridique clair.

3) De nouveaux outils sont mis en place pour encourager le développement des associations

Les dispositifs locaux d'accompagnement sont pérennisés dans la loi ESS. Des fonds territoriaux pourront être abondés par les associations qui souhaitent mener des projets mutualisés de formation ou de recherche et développement. Des fonds de garantie des apports en fonds associatifs sont créés pour améliorer la trésorerie des associations. Les associations pourront dorénavant créer des fonds de formation accompagnant la qualification des dirigeants bénévoles du secteur.

4) Le soutien à l'engagement associatif bénévole et volontaire est réaffirmé

Le GIP « Agence du service civique » voit son existence prolongée. Il a désormais une durée de vie illimitée. Cette mesure complète l'engagement fort pris par le Gouvernement pour développer fortement le service civique d'ici 2017 et y consacrer des ressources nouvelles importantes. La loi consacre l'engagement du Gouvernement à favoriser le bénévolat des actifs : un rapport sera remis au parlement sur la création d'un congé d'engagement, également évoqué lors de la Grande conférence sociale des 7 et 8 juillet. La validation des acquis de l'expérience bénévole est encouragée, notamment par la possibilité pour les associations d'émettre un avis à l'intention des jurys concernés. Cette mesure complète celles qui sont prises dans le cadre de l'application de loi du 5 mars 2014. Le volontariat associatif remplace le volontariat de service civique pour les plus de 25 ans, afin de relancer l'engagement des adultes.

Associations.gouv.fr (Publié le 23 juillet 2014)

ANNEXE 4

L'économie sociale et solidaire, un remède à la crise du capitalisme ?

La Mairie de Paris organise en partenariat avec La Tribune, les Trophées de l'économie sociale et solidaire. A cette occasion, elle propose un débat suivi de la remise des prix aux 11 lauréats 2013./ DR (Crédits : DR)

Isabelle Lefort, Le 29/11/2013, La Tribune

Si l'on veut que l'économie sociale prenne de l'ampleur, il faut cesser de faire des distinctions avec l'économie classique.» Arnaud Mourot, codirecteur du réseau des entrepreneurs sociaux, Ashoka Europe, en est convaincu.

«Avoir un ministre de tutelle en charge de l'économie sociale et solidaire, c'est très bien, et le projet de loi de Benoît Hamon sur ce sujet est une bonne chose. Mais j'espère que, dans quelque temps, on n'aura plus besoin de ce texte de protection de l'entrepreneuriat social.»

L'enjeu est d'importance. En Europe, l'emploi rémunéré dans l'économie sociale et solidaire (ESS) a progressé de plus de 20% entre 2003 et 2013, représentant désormais plus de 14,5 millions de salariés. Sur la même période, en France, les entreprises de solidarité et autres entrepreneurs sociaux ont créé environ 440.000 nouveaux emplois.

Et d'ici à 2020, selon les prévisions, la barre des 600.000 emplois devrait être dépassée. Paris est l'un des territoires les plus engagés dans ce mouvement. Désormais, 9% des salariés y travaillent pour l'ESS. Au travers du commerce équitable, des sociétés de réinsertion, des ateliers artistiques, des structures qui créent du lien social, 10.540 entreprises génèrent près de 5 milliards d'euros de rémunérations brutes. Les femmes occupent 64% des emplois, contre 51% dans l'économie globale de la ville. L'ESS parisienne réalise plus de 45% des rémunérations brutes du secteur dans la région.

Paris croit en l'ESS

Considérée par certains comme une économie de la réparation, l'ESS a fleuri sur fond de crise.

« À Paris, depuis six ans et la seconde mandature de Bertrand Delanoë, on a changé d'échelle», explique Pauline Véron, adjointe au maire chargée de l'ESS, également candidate dans le 9e arrondissement.

« La Ville a investi 7 millions d'euros, sous la forme de contrats aidés pour des projets d'insertion et des subventions. Notre action a pris de l'ampleur. Nous finançons des intermédiaires comme l'ADIE, à hauteur de 1,8 M, par le biais d'allocations, via un dispositif dédié aux jeunes, Paris Initiative Entreprise (1,8 M en six ans), qui délivre des prêts à des entrepreneurs, et la Boutique de gestion de Paris (2,2 M) dans l'accompagnement de créateurs d'entreprise (pour la gestion comptable et fiscale).»

À côté des sociétés coopératives et des mutuelles, la Ville vient également en appui de 34 entreprises d'insertion (comme la boulangerie «Farinez-vous») et de onze régies de quartier qui, depuis les années 1970, créent du lien social là où elles sont implantées (notamment à Paris centre, mais aussi dans les quartiers Saint-Blaise ou des Amandiers, dans le 20e), en employant 330 personnes démunies, habitant dans le voisinage, à qui l'on confie, moyennant salaire, des travaux comme l'entretien d'espaces verts, du bricolage ou des réparations. Mais, au-delà de ces initiatives qui s'inscrivent dans le champ «classique» de la solidarité et de la coopération, un nouvel entrepreneuriat social a émergé il y a cinq ou six ans.

De plus en plus de jeunes diplômés, sortis des grandes écoles, ont commencé à exprimer le souhait de faire du business autrement. L'Essec a été la première à instaurer la chaire d'entrepreneuriat social en France. En 2008, HEC a suivi, sous l'égide du Prix Nobel de la paix 2006, Muhammad Yunus, avec le soutien de Danone. Depuis, la vogue atteint l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur. De l'avis de l'économiste Philippe Askenazy, cet engouement est un aveu d'échec.

Dans l'étude « L'ESS, terra incognita des économistes? », réalisée par la Revue internationale de l'économie sociale (Recma n°328, avril 2013), il argumente ainsi aux côtés de 23 autres économistes: «Nous sommes confrontés aujourd'hui à une crise morale du capitalisme. Cette

question n'a absolument pas été traitée par les gouvernements. Cela ouvre une place pour qui peut porter une alternative à la logique du marché classique, pour qui porte un message de solidarité, de moindre voracité, au sein de l'entreprise, d'une part, mais aussi au-delà, vis-à-vis de l'utilisateur, du client.» Michel Henochsberg conforte son propos.

«L'ESS "rend service" au système [...], mais en même temps elle est porteuse d'une exemplarité dangereuse pour le capitalisme, en montrant clairement que l'on peut développer la coopération au travail et poursuivre des objectifs sociaux et solidaires, tout en respectant l'équilibre financier.»

L'ESS deviendrait-elle inquiétante? Non, pas vraiment. Dès lors qu'on ne l'ignore pas. Elle oblige les groupes à intégrer ses principes dans leur modèle. Comment faire? Les représentants du CAC 40 multiplient les rencontres avec les acteurs de l'ESS. Il y a encore cinq ans, les uns et les autres se toisaient, n'ayant que mépris pour leurs activités respectives.

Aujourd'hui, ils recherchent les conditions d'un dialogue. Que ce soit dans des manifestations comme le LH Forum, à l'initiative de Jacques Attali et de PlaNet Finance au Havre (4000 participants), ou au Parlement des entrepreneurs d'avenir qui s'est tenu le 5 novembre, au Conseil économique et social, des figures comme Martin Bouygues (l'un des plus jeunes patrons du CAC40) et Gérard Mestrallet, président du groupe GDF Suez, se pressent pour échanger et comprendre les pratiques de ceux qu'on appelait, il y a encore quelques mois, des néo-romantiques.

Relever les défis sociétaux

Preuve concrète d'un intérêt sincère? Au palais Brongniart, le Centre de co-crédation social & de business européen, initié par Ashoka en début d'année, propose un lieu neutre aux différents acteurs de l'économie, pour concevoir ensemble des projets capables de relever les enjeux sociétaux.

Comme le souligne Arnaud Mourot, « L'objectif est de transformer les industries en profondeur. Les alliances entre les industriels, les pouvoirs publics et les entrepreneurs sociaux sont bénéfiques pour tous. D'un côté, les groupes privés y trouvent un nouveau relais de croissance, un laboratoire d'innovation et une source de motivation pour les collaborateurs, en quête de sens, tout en donnant vie à des idées qui sont autant d'opportunités de développement. De l'autre, les entrepreneurs sociaux démultiplient leur impact et accèdent à de nouvelles compétences qui les aident à créer de nouveaux revenus, tandis que les pouvoirs publics soutiennent des projets efficaces pour mieux servir les usagers.»

Tout le monde en sortirait donc gagnant? Probable. Selon l'étude réalisée par Mc Kinsey, en généralisant, au niveau national, le modèle de dix entreprises sociales innovantes du réseau Ashoka, l'économie potentielle pour les collectivités s'élèverait à 5 milliards d'euros par an, soit 50 milliards d'euros en dix ans. Comment passer à côté d'une telle manne? Personne ne peut s'offrir le luxe de détourner le regard. L'ESS n'a pas fini de faire parler d'elle.

POUR APPROFONDIR

<https://www.youtube.com/watch?v=wYNT4m1avXw> (Le Relais - recyclage des vêtements usagés)

https://www.youtube.com/watch?v=6f6k_Jjn7pQ (Qu'est-ce que la Finance Solidaire ?)

Articles :

- L'Economie Sociale et Solidaire, entre rôle palliatif et modèle alternatif BSI Economics.pdf
- L'économie sociale et solidaire, une autre mondialisation.pdf
- Pour une économie sociale et solidaire « de combat ».pdf

Anne Le Pochat, Responsable Promotion/Sensibilisation à la CRESS Pays de la Loire

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
(DGESCO)

Les cafés économiques en STMG

<http://eduscol.education.fr/>

Plus d'infos <http://www.cress-pdl.org/>

Yasmina Abib, administratrice de Des Femmes en fil

Des femmes en fil est une association sociale et solidaire dont le but est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes.

Dans ce cadre, l'association gère l'Atelier Textile Ethik et Solidaire qui emploie des couturières qui rencontrent des difficultés d'ordre social et professionnel, avec pour visées le retour à l'emploi, l'intégration sociale et l'exercice d'une éco-citoyenneté.

Plus d'infos : <http://desfemmesenfil.org/> (voir le lien sur le reportage diffusé sur LCP le 1^{er} février) <http://www.la-croix.com/Actualite/France/A-Nantes-l-atelier-boutique-Femmes-en-fil-tisse-du-lien-2013-05-28-965730>

Mme Nathalie Carré, Créatrice du « Studio Carré Vert » - Nantesqui fait partie de

Studio graphique spécialisé dans l'éco-conseil et l'éco-conception qui propose des supports avec moins d'encre (fonds dégradés, typographies spéciales, un papier recyclé, encres végétales) et sont également conçus en optimisant le format d'impression.

Le Studio Carré Vert est accompagné par la [Coopérative d'Activités et d'Emploi \(CAE\) L'Ouvre Boites 44](#) , et travaille dans la mesure du possible avec des SCOP (imprimeries).

Plus d'infos : <http://www.ecopole.com/studio-carre-vert>